

Conditions générales de vente de MK-MED AG

1. Champ d'application, généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison de MK-MED AG Medizintechnik («MK-MED AG»), zone industrielle Basper 33, 3942 Raron/VS, Suisse, CHE 113.900.913 (« Conditions générales ») font partie intégrante de nos documents de vente (par exemple, brochures, catalogues de produits, listes de stock et de prix, boutique en ligne), offres et tout contrat entre MK-MED AG et un client. Elles s'appliquent à toutes les prestations et livraisons fournies par MK-MED AG sur la base d'un contrat conclu entre elle et un acheteur.
- 1.2. Ces CGV s'appliquent exclusivement. Les conditions divergentes ou supplémentaires, en particulier les conditions générales d'achat de l'acheteur, ne s'appliquent que si et dans la mesure où elles ont été expressément acceptées par écrit par MK-MED AG. La version actuelle et contraignante des CGV peut être demandée à tout moment à MK-MED AG.
- 1.3. MK-MED AG se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Pour les contrats conclus avant l'entrée en vigueur des CGV modifiées, les CGV précédentes s'appliquent même après l'entrée en vigueur des CGV modifiées. La version en vigueur au moment de la conclusion du contrat fait foi.

2. Offres

- 2.1. Les offres figurant dans les documents de vente (y compris la boutique en ligne) ainsi que les devis de MK-MED AG sont toujours sans engagement et non contraignants. Les prix sont donc susceptibles d'être modifiés à tout moment et les produits en stock peuvent être vendus entre-temps. Les devis de MK-MED AG ne sont contraignants que s'ils contiennent un délai d'acceptation. La commande de l'acheteur est considérée comme une offre contractuelle ferme. MK-MED AG se réserve le droit de refuser des commandes. L'acceptation de l'offre contractuelle peut être exprimée par MK-MED AG soit de manière explicite (par exemple par une confirmation de commande), soit de manière implicite (par exemple par la livraison de l'objet de la livraison).
- 2.2. Seule la confirmation de commande de MK-MED AG ou (à défaut) l'offre ou le bon de livraison de MK-MED AG font foi pour l'étendue des prestations. En cas de contradiction entre ces deux derniers, l'offre prévaut sur le bon de livraison. Les modifications et/ou ajouts nécessitent une confirmation écrite de MK-MED AG.
- 2.3. La confirmation de commande générée électroniquement dans la boutique en ligne de MK-MED AG informe uniquement l'acheteur que la commande a été reçue ; elle ne constitue pas une acceptation de l'offre contractuelle.

3. Prix

Tous les prix s'entendent en francs suisses, nets, hors TVA et hors frais d'emballage et de transport. Si le prix d'achat des produits commandés augmente entre la date de conclusion du contrat et la date de livraison effective en raison d'un changement avéré des conditions (notamment en ce qui concerne les taxes, impôts, redevances, droits de douane, etc).

4. Délais de livraison

- 4.1. Les dates ou délais de livraison indiqués ou convenus sont donnés à titre indicatif et sans engagement. MK-MED AG ne conclut pas de contrats à terme fixe ni de contrats à terme au sens de l'art. 102, al. 2 CO.
- 4.2. MK-MED AG est en droit d'effectuer à tout moment des livraisons partielles et peut facturer ces livraisons partielles. Si une livraison n'est pas disponible parce que MK-MED AG n'a pas été livrée par ses fournisseurs ou que le stock est épuisé, MK-MED AG est en droit de livrer une marchandise de qualité et de prix équivalents. Si cela n'est pas possible, MK-MED AG peut résilier le contrat (réserve d'approvisionnement).
- 4.3. Les retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres circonstances imprévisibles et indépendantes de la volonté de MK-MED AG, qui rendent la livraison excessivement difficile ou impossible (par exemple, perturbations opérationnelles ou défauts de production dans l'usine de livraison, retards de livraison de l'usine de livraison pour d'autres raisons, livraison défectueuse de l'usine de livraison, perturbations et dommages liés au transport, perturbations de l'exploitation chez MK-MED AG, mesures administratives, etc.) autorisent MK-MED AG à prolonger le délai de livraison de manière appropriée ou à résilier le contrat. Toutes les demandes de dommages-intérêts de l'acheteur résultant d'un retard de livraison sont exclues (sous réserve du point 9 ci-dessous).
- 4.4. Les appareils prêtés doivent être renvoyés à MK-MED AG dans le délai convenu après leur réception. Les frais de retour sont à la charge du client.

5. Frais de livraison

Pour les commandes inférieures à CHF 350.00 hors TVA, des frais de livraison de CHF 17.00 par colis sont facturés. La valeur minimale de commande ne s'applique pas aux revendeurs ; CHF 17.00 par colis sont facturés indépendamment de la valeur de la commande.

Conditions générales de vente de MK-MED AG

6. Paielement et réserve de propriété

- 6.1. Les factures de MK-MED AG sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation (date d'échéance), net, sans aucune déduction. MK-MED AG se réserve le droit d'exiger des paiements anticipés. Si l'acheteur ne respecte pas le délai de paiement convenu, il est en défaut de paiement sans qu'un rappel soit nécessaire et doit payer des intérêts moratoires de 5 % par an sur les montants échus. Tous les autres droits découlant des articles 107 et suivants du CO restent réservés.
- 6.2. MK-MED AG se réserve le droit de procéder à une vérification de solvabilité et de subordonner l'exécution du contrat à son résultat.
- 6.3. La livraison reste la propriété de MK-MED AG jusqu'au paiement complet (réserve de propriété). L'acheteur ne peut en aucun cas refuser le paiement des montants dus (interdiction de compensation). Les retards de livraison ne donnent pas le droit à l'acheteur de suspendre le paiement des factures dues à MK-MED AG.
- 6.4. Un paiement n'est considéré comme effectué que lorsque MK-MED AG peut disposer librement de la totalité du montant. Les frais bancaires sont à la charge du client concerné.

7. Lieu d'exécution, expédition et emballage

Le lieu d'exécution pour les ventes est Raron VS. L'expédition et la livraison s'effectuent aux frais et aux risques de l'acheteur. Le choix du mode d'expédition et d'emballage approprié aux frais de l'acheteur est laissé à la discrétion de MK-MED AG. Les avantages et les risques sont dans tous les cas transférés à l'acheteur au moment de l'expédition depuis le lieu d'exécution.

8. Contrôle de la livraison et réclamation

- 8.1. L'acheteur doit vérifier la livraison avec soin dès sa réception et signaler les défauts dans un délai de 8 jours à compter de la réception (réclamation), faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée. L'acheteur doit signaler les vices cachés immédiatement après leur découverte (réclamation pour vice), faute de quoi la livraison est également considérée comme acceptée en ce qui concerne ces vices.
- 8.2. Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et motivées (en particulier avec une description précise du défaut) et indiquer la date de constatation. Les dommages dus au transport doivent être immédiatement signalés au transporteur.

9. Retours

- 9.1. Les retours de produits ne sont acceptés par MK-MED AG qu'après accord préalable.
Un retour n'est autorisé que si :

- les produits sont retournés dans leur emballage d'origine complet ;
- l'emballage d'origine (en particulier l'emballage extérieur, l'emballage primaire et les éventuels systèmes de barrière stériles) est intact, non ouvert et ne comporte aucune inscription ou étiquette ;
- toutes les étiquettes, marquages (en particulier les marquages UDI), informations sur les lots et informations sur les produits sont complets et intacts ;
- le produit lui-même est inutilisé, intact et dans un état permettant sa revente.

- 9.2. Un avoir ne sera établi qu'après vérification par MK-MED AG des produits retournés et de leur emballage, notamment en ce qui concerne le respect des conditions prévues au point 9.1 des présentes CGV.
- 9.3. MK-MED AG se réserve le droit, en cas de non-respect de ces conditions, de refuser l'émission d'un avoir et de renvoyer les produits retournés à l'acheteur aux frais et aux risques de ce dernier ou de les facturer.
- 9.4. Pour les retours ou les retours partiels effectués à la demande du client, MK-MED AG facture des frais correspondant à 25 % du prix total de la marchandise ou de l'article commandé.

10. Données sur les produits, caractéristiques garanties

Les poids, dimensions, prix, performances et valeurs de consommation ainsi que les informations techniques et autres et les caractéristiques décrites des produits, y compris les images, indiqués dans les documents de vente de MK-MED AG (par exemple, catalogues, boutique en ligne, brochures, publicités, illustrations et listes de prix) ne fournissent que des indications approximatives. Ces informations sont sans engagement et ne constituent pas des caractéristiques garanties. La garantie de certaines informations et caractéristiques du produit ainsi que l'adéquation d'un produit à un usage particulier nécessitent dans tous les cas un accord écrit spécifique avec MK-MED AG.

11. Garantie matérielle et dommages-intérêts

Si la livraison présente un défaut au moment du transfert des risques, MK-MED AG est en droit de réparer le défaut (à sa discrétion, par une nouvelle livraison et la reprise de la livraison défectueuse) ou de résilier le contrat et de rembourser la valeur facturée à l'acheteur (au choix de MK-MED AG). Toute autre prétention de l'acheteur au titre de la garantie est expressément exclue (en particulier le dédommagement pour usage selon l'art. 208 al. 2 CO). Cela ne s'applique pas dans la mesure où la responsabilité de MK-MED AG est engagée de manière impérative en raison d'une intention délibérée ou d'une négligence grave ou en raison d'une atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Sauf convention

Conditions générales de vente de MK-MED AG

contraire expresse (ou disposition légale impérative), le délai de garantie est de 12 mois à compter de la date de retrait ou de mise à disposition pour expédition. MK-MED AG est uniquement responsable des dommages-intérêts dans les cas suivants (quel que soit le motif juridique et qu'il s'agisse de prétentions contractuelles ou extracontractuelles) :

- en cas d'intention délibérée ou de négligence grave,
- en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé,
- en cas de réclamation de l'acheteur au titre de la responsabilité du fait des produits.

Au-delà, l'acheteur ne peut prétendre à aucun droit à des dommages-intérêts à l'encontre de MK-MED AG. MK-MED AG n'est pas responsable des dommages causés par ses auxiliaires (en particulier les transporteurs, les employés). En outre, MK-MED AG exclut la responsabilité du fait d'autrui pour les négligences légères et moyennes. La garantie et la responsabilité sont notamment exclues :

- en cas de contrôle tardif de la livraison ou de réclamation pour défauts par l'acheteur ;
- en cas d'écart insignifiant par rapport à la qualité convenue, par exemple si la valeur ou l'aptitude à l'emploi de la livraison pour un usage normal n'est que légèrement réduite ;
- en cas d'altération de la qualité de la livraison suite à une manipulation incorrecte ou négligente de la part de l'acheteur ;
- si le défaut matériel est dû à une usure naturelle, à un entretien défectueux, à une sollicitation excessive ou inappropriée, à un transport inapproprié ou à des conditions climatiques néfastes ;
- si le défaut matériel est dû à des moyens d'exploitation inappropriés ou à d'autres causes relevant de la responsabilité de l'acheteur ;
- en cas de modifications ou de travaux de réparation inappropriés effectués par l'acheteur sur la livraison.

Sont exclus du droit de retour les licences, les produits logiciels et les contenus fournis sous forme numérique dès lors qu'ils ont été transmis, activés ou utilisés.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CISG). Le for juridique pour tous les litiges est Berne.

13. Dispositions finales

13.1. En cas de contradiction entre les CGV et la confirmation de commande ou l'offre, la confirmation de commande ou l'offre prévalent sur les CGV. De même, la confirmation de commande prévaut sur l'offre.

13.2. Si le contrat est conclu par plusieurs personnes morales, celles-ci sont solidairement responsables envers MK-MED AG de toutes les obligations découlant du contrat.

13.3. Si certaines dispositions du contrat s'avéraient invalides ou inapplicables, la validité et l'efficacité des autres dispositions du contrat n'en seraient pas affectées. Les parties trouveront une solution qui se rapproche le plus possible du résultat économique de la disposition invalide ou inapplicable.

13.4. Les ajouts, modifications ou résiliations du contrat doivent être faits par écrit pour être valables.

Version : 01.01.2026